



R A P O R T A N N U E L 2 0 1 4

MESSAGE *Christian Bader* page 02 | RAPPORT ADMINISTRATION *Gilbert Jacquemettaz* page 06 | FJT *Christophe Jordan* page 07 | CPM *Régis Héritier* page 10 | CPA *Philippe Tamarcaz* page 11 | CPS *Philippe Petigas* page 12 | TABLEAU DU PERSONNEL page 13 | BULLETIN D'ADHÉSION page 15

Dans les conjonctures difficiles, les finances sont recalculées, redistribuées en fonction d'actions qui sont indispensables, de fonctions importantes pour maintenir un cadre de vie permettant à l'ensemble d'une société de vivre correctement. C'est justement la période que nous vivons tous – tous les domaines sont concernés – et s'il n'est facile de serrer les boulons financiers, cette période est cependant fort intéressante et stimulante car elle oblige à faire aussi bien mais avec moins, parce qu'elle demande de s'interroger sur l'urgent, sur l'important, sur ce qui ne peut être supprimé sans compromettre l'ensemble de l'édifice, notamment dans les éléments de base concernant la qualité de la prise en charge des jeunes, la qualité péda-

gogique, de communication etc... Il faut certes devenir créatif mais, plus que cela, c'est de vouloir s'investir dans ce que l'on fait, c'est avoir une présence réelle notamment d'écoute, d'actions et de réactions réfléchies, et d'évaluation, qui tiennent compte du jeune et de ses besoins. Il est peut-être utile de rappeler que le travail devient dès lors très passionnant et si l'on doit y mettre beaucoup de soi, l'on en retire un réel enrichissement ; parfois l'on a même le sentiment d'avoir plus reçu que donné... J'insiste particulièrement sur l'investissement dans le travail, qui ne concerne pas le temps qu'on y passe mais bien la qualité que l'on donne à ce temps, parce que je suis frappée par les modes de fonctionnement qui deviennent courants de nos jours, dans n'importe quelle activité, de

suivre des procédures sans aucune réflexion ni adaptation aux situations et de s'entendre dire à la moindre interrogation « *je fais mon job etc.* ». La direction de Saint-Raphaël, consciente de ces écueils, veille à offrir à ses jeunes un encadrement optimal, avec un personnel compétent qui a à cœur de se perfectionner régulièrement, et les rapports que vous lirez dans ce fascicule vous permettront d'en avoir une première idée...

Chères membres, chers donateurs, MERCI de nous renouveler votre confiance et de soutenir notre action. MERCI également à l'Etat du Valais, à l'Office Fédéral de la Justice, qui subventionnent les mandats qu'ils nous confient, et à la Loterie Romande, toujours sensible et présente pour soutenir la cause de notre jeunesse.

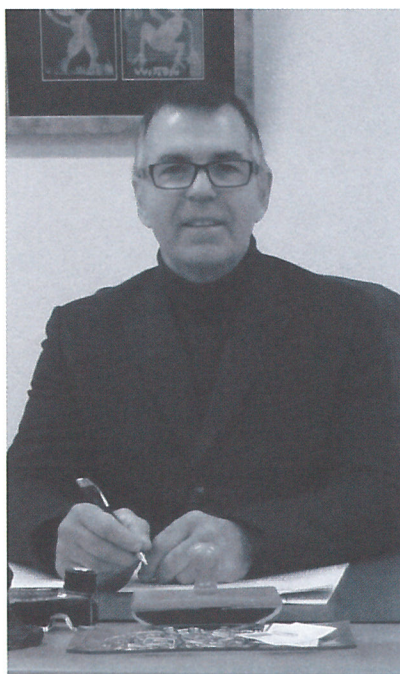
Danièle Pommaz | Présidente

MESSAGE

DIRECTION: QUELLE PLACE RESTE-T-IL POUR LE PROJET ÉDUCATIF ?

Lors du rapport 2013, j'évoquais le fait que notre mandat principal, l'Etat, nous demanderait une économie entre CHF 50'000.— et CHF 60'000.— pour 2014. En réalité, le montant final a été porté à CHF 70'000.—.

En 2014, on nous a automatiquement retiré 5% sur le coût budgété des placements valaisans pour 2015, soit CHF 160'000.—, sur la base du budget 2014 déjà amputé. Au total, l'économie qui nous est demandée par rapport à 2013 représente CHF 230'000.—. Avant de parler de l'impact de ces restrictions, j'aimerais développer quelques éléments concernant le coût et la gestion d'un institut tel que Saint-Raphaël et préciser qu'il



s'agit de montrer des faits. Se victimiser dans une situation financière difficile serait contre-productif.

Il ne s'agit pas de faire front contre le Département ou le Service mais bien de dire au politique et au public: «*Regardez l'impact*».

Comme nous pouvons le voir, le prix de journée est un peu plus bas qu'il y a 15 ans mais le même qu'il y a 10 ans. On comprendra aisément que la gestion hôtelière, à savoir le taux d'occupation, a permis de stabiliser le prix de revient journalier. Ce prix moyen qui est identique, quel que soit le canton d'origine du résidant, est diminué de CHF 60.— grâce à l'apport de l'Office fédéral de la justice. Pour le canton du Valais, il faut encore retirer la part parentale et/ou

Le prix de journée

Années	CPS		CPM		CPA		FJT		TOTAL ISR	
	Jours	PRJ	Jours	PRJ	Jours	PRJ	Jours	PRJ	Jours	PRJ /Moy
2000	6'753	361.67	1'585	494.38	4'881	347.76	4'881	199.33	18'100	350.79
2005	7'456	378.94	2'636	375.4	5'862	331.97	4'142	259.85	20'096	336.53
2006	7'462	366.95	2'556	394.68	5'985	347.96	4'522	240.75	20'525	337.59
2007	8'737	332.37	2'908	340.12	6'356	340.70	4'761	238.72	22'762	312.98
2008	9'958	289.29	3'174	317.39	6'421	357.01	4'528	266.61	24'081	307.58
2009	10'137	289.51	3'170	328.05	6'685	360.55	4'986	252.51	24'978	307.66
2010	10'519	299.81	3'255	326.80	7'616	349.26	5'085	252.04	26'475	306.98
2011	9'771	324.14	3'165	336.42	7'424	381.13	5'319	247.33	25'679	322.26
2012	9'254	326.05	3'142	332.60	6'465	399.29	5'128	254.08	23'989	328.01
2013	9'534	326.30	3'176	376.14	6'016	420.39	5'187	270.70	23'913	348.38
2014	9'594	325.08	3'168	370.82	6'610	386.80	5'557	254.81	24'929	334.38

celle des communes, soit environ CHF 40.—, ainsi que le retour sur les investissements réalisés par la facturation aux autres cantons romands, environ CHF 10.—. Il reste donc une facture de CHF 225.—/jour et par résidant à charge du canton. Pour ce prix, l'Institut accueille 24h/24h, 365 jours/an des jeunes dont les problématiques sont extrêmement compliquées. Au surplus, lorsqu'un jeune rentre chez lui pour le week-end ou les vacances, et que cela se passe mal, l'Institut doit être capable de l'accueillir dans les 3 heures.

Vous l'avez bien compris, pour réaliser cette mission, il faut du personnel. Nous avons donc, en Valais, des prix de journée très bas en regard du reste de la Romandie où ils se situent entre CHF 400.— et CHF 9'00.—/jour et même au-delà parfois. De plus, nos prestations restent de grande qualité comme pourrait en témoigner un grand nombre de services placeurs extra-cantonaux et cantonaux ou les enquêtes anonymes réalisées auprès des parents et des jeunes ayant quitté l'Institut.

Nous avons vu que le prix de journée était stable mais nous constatons que depuis 15 ans les charges ont augmenté d'environ 30%. Quels sont les facteurs de charges ?

- Le personnel représente 85% des charges et, comme dans toutes les entreprises, il est conventionné. Les parts d'expérience et les différentes compensations au renchérisse-

L'augmentation des charges

ANNÉE	PART VALAISANNE	COMPTES
2000	Décompte différent	5'896'000
2001	1'698'000	6'251'000
2002	1'902'000	6'142'000
2003	1'870'000	6'361'000
2004	1'664'000	6'432'000
2005	1'703'000	6'837'000
2006	1'485'000	7'025'000
2007	1'733'000	7'123'000
2008	2'110'000	7'274'000
2009	2'397'000	7'493'000
2010	2'270'000	7'730'000
2011	2'775'000	7'862'000
2012	2'370'000	7'736'000
2013	2'925'000	8'024'000
2014	2'935'000	8'128'428

ment se chiffrent en moyenne à 2% par an. $15 \text{ ans} \times 2\% = 30\%$, cela pourrait suffire à la compréhension de l'augmentation. Je veux rappeler au passage que l'entier des impôts sur le revenu des salariés de l'Institut reste en Valais. C'est donc une imposition sur 7 millions qui profite au Valais sans que celui-ci n'ait à payer l'entier de la facture.

- La RPT I a eu des incidences sur la participation du canton. L'OFAS, qui soutenait également l'Institut en participant à l'hébergement des jeunes, s'est retiré. Il a bien fallu reporter ce manque quelque part.

- La RPT I encore: l'OFJ a revu son mode de soutien. Il calcule un forfait de 4,6 postes par groupe éducatif de 8 à 10 jeunes. Les enseignants pour la scolarité obligatoire, qui étaient reconnus avant la RPT I, ne le sont plus depuis cette décision en 2007. Là aussi, il y a un manque à combler car cela représentait un apport supplémentaire d'environ CHF 200'000.—. Bien sûr, depuis la RPT I, les cantons, souverains en matière d'enseignement, ont reçu une compensation via la péréquation. L'argent est donc revenu à l'Etat par un autre biais, mais pas nécessairement en amortissement sur les coûts directs de Saint-Raphaël.

- Entre 2002 et 2006, l'augmentation s'est accélérée. L'Office fédéral de la justice a demandé, à toutes les institutions de Suisse, d'être ouvertes 365j/365j, invoquant pour motif que les problèmes des jeunes ne disparaissent pas à Noël, carnaval ou durant toutes autres vacances. Cette décision est juste, mais son application a cependant exigé entre 6 et 7 postes supplémentaires à Saint-Raphaël.

- La convention inter-cantonale promeut la facturation à la journée civile, ainsi tous les jours du début à la fin du placement sont comptés. Cela semble logique puisque l'organisation est disponible tout au long de l'année. Les frais inhérents à

l'accompagnement doivent donc être calculés chaque jour. Auparavant, les ressortissants valaisans étaient comptés à la journée effective, et donc pas pendant les vacances par exemple. Cela explique une part des charges valaisannes augmentées.

- En 2012, l'Office fédéral de la justice demande à l'Institut que chaque jeune présent le week-end ou durant les vacances dorme dans son lit et que ses affaires ne soient pas déménagées pour des raisons de location de locaux à d'autres organismes. D'un point de vue humain, cela est juste. D'un point de vue organisationnel, la fin de synergies inter-centres à l'Institut a nécessité l'engagement de plus de 3 postes.

- Enfin, la Loi cantonale en faveur de la jeunesse, par le biais de son ordonnance, dit que l'Etat payera jusqu'à 75% du prix de journée mais, avec les autres apports vus plus haut, cela ne doit pas dépasser les 100% du prix de revient. Auparavant, l'Association Saint-Raphaël devait participer à hauteur de CHF 200'000 à CHF 250'000.— /an pour les placements des valaisans accueillis dans ses murs. Cette situation était devenue intenable, tant pour Saint-Raphaël que pour les autres institutions valaisannes qui voyaient dangereusement diminuer leur patrimoine, tout en remplissant une mission que l'Etat doit de toute façon réaliser.

Comme nous pouvons le constater, l'augmentation des charges n'est pas de la décision propre d'un institut ou d'une association. Notre travail est de maîtriser les coûts minimaux avec la qualité la plus idéale possible. Il est à noter que l'apport de l'Office fédéral de la justice est de CHF 1'400'000.—/an pour Saint-Raphaël, soit plus de CHF 700'000.— pour l'Etat du Valais en 2014.



IMPACT DES ÉCONOMIES

Le canton a retranché 5% du budget 2015 soit CHF 160'000.— sur les placements valaisans. Qu'est-ce que cela implique? Nous avons vu plus haut que le personnel représentait 85% des charges. Les conventions et les acquis sociaux font que nous ne pouvons agir sur les salaires. Les critères de l'Office fédéral de la justice font qu'on ne peut toucher ni à la qualité de formation du personnel ni au nombre d'intervenants, sous peine de diminution voire de retrait du soutien.

Il reste donc 15% de la part valaisanne, soit CHF 500'000.—, sur lesquels il faut économiser ces CHF 160'000.—.

Nous grimpons alors à une économie exigée de 32%. Il faut également noter que dans ces 15%, il y a les énergies sur lesquelles nous n'avons aucune emprise, si ce n'est une sensibilisation à la consommation. Nous trouvons les amortissements qui sont inévitables ou encore la nourriture qui représente environ CHF 9.— par personne et par jour.

Dans les mesures possibles, nous pourrions éviter de chauffer au-delà de 15 degrés en hiver, donner un repas par jour avec des pâtes à tous nos résidents et couper l'électricité entre 18 heures et 6 heures du matin. Dans le concret, nous pouvons de manière ponctuelle renoncer à tels ou tels travaux d'entretien en sachant que le manque d'entretien nous coûtera rapidement plus cher.

Dans le mandat de prestation, l'Etat s'engage à payer jusqu'à 75% des frais. En contrepartie, les institutions doivent répondre à près de 30 objectifs contrôlables deux fois l'an. En 2015, les objectifs restent mais les 75% seront difficilement atteints. Que reste-t-il à faire? Pour Saint-Raphaël, il y a deux solutions :

- L'Association met la main à la poche pour combler le manque. Il faut savoir que l'Institut fera des travaux pour trois millions de francs entre 2015 et 2016. La part de l'Etat à ces investissements est de 55% payables en plusieurs années. L'Association

doit donc faire la banque. Nous le faisons volontiers car nous sommes propriétaires et que la vocation de l'Association est également civique. Il est cependant difficilement imaginable de pouvoir faire plus en alimentant, au surplus, le ménage de l'Institut.

- L'autre solution serait de refuser l'accueil de jeunes valaisans au profit des jeunes gens confédérés. Le chiffre l'emporte sur le besoin. En 2015, le mandat de prestation prévoit 49,5% de Valaisans à accueillir. Pour tenir la contrainte budgétaire, nous devons certainement tenter de descendre à 46%. Pourtant, le Valais a clairement besoin de pouvoir disposer de places à l'Institut. Des placements hors-canton seraient plus onéreux mais surtout, avec les autres institutions du canton, nous offrons une pluralité de prestations qui permet de répondre aux besoins de notre jeunesse. Toujours selon l'OFJ, les institutions doivent accueillir des jeunes confédérés si elles ont de la place; or, nous en arrivons à refuser des Valaisans pour faire de la place aux autres cantons. C'est une interprétation fallacieuse des objectifs OFJ. Pour information, et même si ce n'est pas un critère sélectif d'accueil pour les institutions, plus de 80% des jeunes accueillis en Valais sont nationaux et, si on y ajoute les permis d'établissement, nous sommes à plus de 90%.

Les institutions liées au Service cantonal de la jeunesse représentent 8 millions de francs, c'est moins que la petite enfance. C'est à peine 1% du budget du DFS, et que dire face aux 3,5 milliards de francs du Canton? C'est pourtant un soutien vital qui est aujourd'hui minoré.

LA QUESTION DU TITRE

Le directeur, qui doit avoir une formation pédagogique selon l'Office fédéral de la justice, se retrouve coincé dans une gestion pure. Ce métier va au-delà d'une vision administrative. Pour cela, il y a des gens plus compétents dans les instituts.

Notre métier est d'abord de promouvoir une vision centrée sur la personne, comme la sensibilisation aux Droits de l'Enfant dispensée par l'IDE à tout le personnel ISR en 2014. Il est aussi de collaborer avec d'autres instituts nationaux ou extranationaux pour réaliser des échanges de pratique et améliorer encore notre accueil. Il est de faire en sorte que le jeune, l'enfant, reste une personne qui nécessite un soutien et de la compassion et de refuser qu'il soit juste un nombre sur une règle de trois. Mon métier, c'est de faire vivre la mission de soutien et d'intégration de ces enfants comme le prône l'Association depuis 1946.

Ce métier de Directeur est de permettre à chaque enfant accueilli d'être un individu considéré, dont l'avis est

important, ceci bien sûr avec la collaboration de l'ensemble du personnel. Chaque enfant est au cœur de l'Avenir de notre société et doit donc être au cœur de nos préoccupations.

Je refuse que mon métier ne soit juste qu'une interface budgétaire. Je refuse encore plus de réduire des enfants en souffrance au simple état de taux d'occupation.

Je refuse de croire que je vis dans une société qui maltraite son avenir par l'oubli de ceux qui appellent à l'aide, que ce soit les familles ou les enfants. La société valaisanne est solidaire, nous en avons la preuve au quotidien par le soutien des entreprises notamment.

Je refuse donc de croire que, malgré les difficultés financières, les familles et leurs enfants ne deviennent qu'un centre de coûts.

Cette position claire n'est pas là pour accuser. Elle est là pour préciser ce pour quoi il faut vraiment se battre. Le Service cantonal de la jeunesse reste, malgré cette tempête budgétaire, un partenaire solide. Je le remercie de faire ce qu'il peut avec ce qu'on lui donne. Je remercie également le Comité de soutenir cette vision et le personnel de la concrétiser.

Christian Bader

Directeur

D'ici quelques semaines, notre FC Sion cantonal s'en va partir « en guerre » contre l'ogre bâlois afin de tenter de conquérir sa 13^e Coupe de Suisse. Ce qu'a réussi jusqu'ici cette équipe dans cette compétition est énorme: 12 succès en 12 finales! Chaque fois que nous y allons, c'est avec l'esprit de la gagner. Depuis 68 ans, notre Institution se bat avec ce même esprit de « la gagne » dans le sens d'être reconnu comme une équipe qui donne le meilleur d'elle-même afin de satisfaire aux exigences de la mission qui lui est confiée.

Vous me direz que le raccourci est assez osé... et pourtant. La gestion d'une institution peut être comparée à un match de football :

- **la volonté d'arriver au but**: le jeune placé dans l'institution doit atteindre l'objectif fixé lors de son placement.
- **les cartons jaunes - ou rouges** évidemment: si le jeune fait un écart, un avertissement voire l'exclusion s'impose.
- **les objectifs de résultats**: le prix de journée doit rester stable, le budget doit être respecté.
- **le coaching**: les changements de « joueurs » à opérer afin de maximiser le rendement de l'équipe.
- **l'entraînement**: qui, dans l'institution, se veut progressif; le jeune doit y aller par étape, par période.
- **le respect**: il est tout aussi difficile d'inculquer cette notion à nos jeunes



Gilbert Jacquemettaz
Administrateur

**« C'EST REPARTI
COMME EN 14... MAIS C'EST
POUR LA 13^È! »**

qu'aux footballeurs. Mais l'introduction de cet aspect des relations interpersonnelles n'est possible que si les responsables en sont eux-mêmes convaincus et y ont été sensibilisés. Et c'est dans ce but que notre direction a mis en place durant cette année une formation sur les Droits de l'Enfant.

Une différence toutefois entre le monde du football et le monde institutionnel. Les grands clubs bénéficient outrageusement des retombées financières des grandes compétitions organisées en Europe, à l'inverse des institutions qui, elles, doivent se battre... Comme en 14! Dans cette « guerre des sous », je me dois de souligner le fair-play qui règne dans nos relations avec nos partenaires financiers, notamment avec le Service Cantonal de la Jeunesse de l'Etat du

Valais. Avant que de vous parler « résultats », je souhaite adresser mes plus vives félicitations aux équipes Administration et Intendance de l'Institut pour leur investissement. Le coaching a été des plus faciles, le président n'a même pas eu à descendre au bord de la ligne de touche!

**LES PRINCIPAUX CHIFFRES
DE L'EXERCICE 2014**

Le budget que nous avons déposé pour l'exercice prévoyait des dépenses pour un montant de CHF 8'339'900.— pour un total de journées de 24'284, soit un prix de journée moyen de CHF 343,43. Les comptes 2014 effectifs présentent un total de dépenses de CHF 8'128'428.— pour un total de journées de 24'558, soit un prix de journée moyen de CHF 331.— (note: ces prix de journée s'entendant avant déduction des subventions de l'Office Fédéral de la Justice). Ce sont ainsi 1'000 journées de plus qui ont été réalisées en 2014 par rapport à 2013, pour une augmentation des dépenses de CHF 26'762.—.

Le message de notre directeur portant déjà beaucoup sur des données financières – c'est l'aspect « 14 » – je m'en voudrais de vous imposer une lecture encore plus étendue sur le sujet.

Pour le détail des différentes parties jouées en cette année 2014, je vous renvoie aux comptes-rendus de mes collègues chefs de centre, qui vous font chacun une relation toute personnelle de nos « petites » victoires.

Hop Saint-Raphaël!!!

Est-ce que les objectifs d'un centre tel que le nôtre sont en adéquation avec les objectifs des jeunes que l'on accueille? Le jeune a-t-il envie d'entrer en formation? A-t-il envie d'avoir des relations familiales harmonieuses? A-t-il envie de retourner dans sa famille après son parcours au Foyer?

Toutes ces questions trouvent la réponse dans la mission de Saint-Raphaël qui reste la même depuis près de 70 ans. En effet, pour la plupart des jeunes accueillis en nos murs, le processus d'accompagnement visant à responsabiliser l'individu au travers d'une formation choisie, avec le maintien d'un ancrage familial extérieur, permet un retour « à la normalité » avec gage de sécurité.

En 2014, le Foyer pour jeunes travailleurs a accueilli 23 jeunes, 13 garçons et 10 filles. 7 jeunes sont partis durant l'année, 2 avec un diplôme de fin d'apprentissage, 2 en formation, 1 dans une autre institution, 1 à la maison sans formation et 1 en poursuite scolaire.

Nous avons réalisé 5577 journées dont 5009 valaisannes, Cela représente un taux d'occupation de 90 %. Nous avons accueilli jusqu'à 5 jeunes en studio, ce qui demande une organisation non négligeable. L'internat a affiché complet toute l'année. Sur les 23 jeunes accueillis, 5 proviennent du Tribunal des mineurs. Les 18 autres placements sont civils ou sociaux.



Christophe Jordan

Chef de Centre (Foyer pour Jeunes Travailleurs)

**« L'UNITÉ QUI RÈGNE
DANS NOTRE ÉQUIPE PERMET
D'ACCOMPLIR NOTRE TÂCHE
DANS LA SÉRÉNITÉ »**

18 jeunes ont été suivis dans le cadre de leur apprentissage. Cela représente toujours plus d'organisation et de temps à suivre leur parcours scolaire. En effet, nous consacrons au minimum deux soirées par semaine pour promulguer des cours d'appui, sous la responsabilité d'un enseignant spécialisé. Plusieurs jeunes sont arrivés au Foyer avec un contrat d'apprentissage modèle CFC. Certains d'entre eux n'avaient pas les compétences nécessaires pour suivre une formation de ce niveau.

Les objectifs 2014 ont été en partie réalisés. L'ensemble du personnel du Foyer a participé aux journées de formation interne de l'Institut des Droits de l'enfant. Nous avons égale-

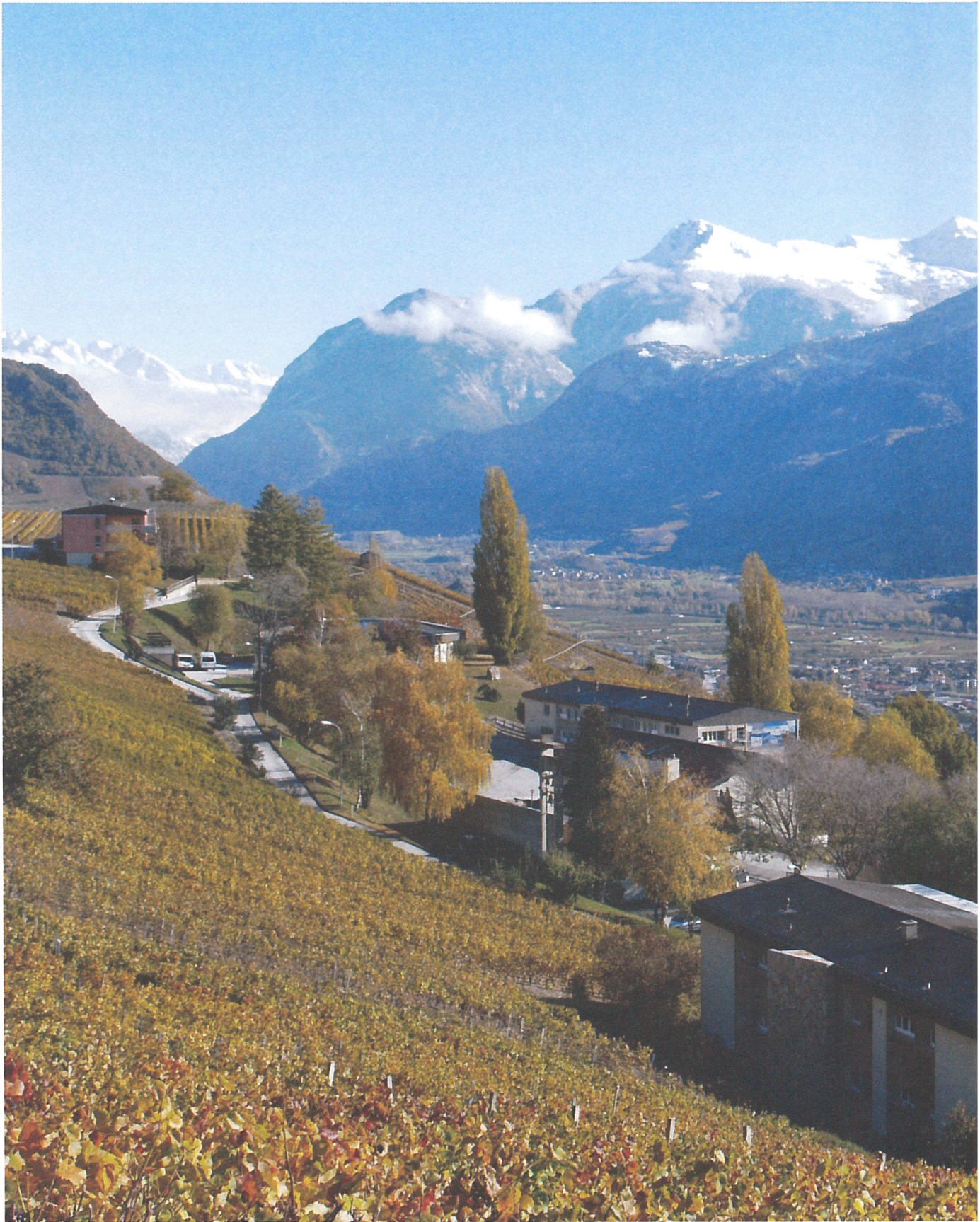
ment organisé une rencontre avec les parents des jeunes accueillis durant l'année en date du 20 décembre 2014. Cette matinée a rencontré un beau succès de participation, les familles s'étant déplacées en nombre.

Concernant les objectifs 2015, nous allons poursuivre nos formations internes, selon les désirs de notre personnel. Nous allons également mettre en œuvre le système des périodes, modèle de prise en charge évolutif des jeunes, que nous avons complètement revu en 2014.

En 2014, la stabilité du personnel a amené de la sérénité dans l'équipe. Les valeurs de chaque collaborateur du Foyer pour jeunes travailleurs sont en adéquation avec les concepts développés à l'Institut Saint-Raphaël.

Cette concordance est essentielle afin d'encadrer le jeune dans son parcours de vie. L'unité qui règne dans notre équipe permet d'accomplir notre tâche dans la sérénité. De surcroît, la confiance émise par notre direction renforce notre mission.

Je remercie mes collègues pour le travail accompli.





En 2014, le Centre de Préformation Mixte a connu une année assez difficile avec de longues absences de deux éducateurs suite à des blessures. Leurs remplacements, puis la compensation de leurs vacances, dont une partie a dû être repoussée sur le premier trimestre 2015, ont énormément sollicité le reste de l'équipe. De plus, plusieurs situations de jeunes étaient particulièrement difficiles à gérer en raison de problématiques complexes, de consommation importante de cannabis, de fragilités psychiques et de non-adhésion à un programme éducatif, même avec des objectifs revus à la baisse.

La réactivité de l'équipe d'intervenants a permis, également avec l'appui des supervisions, de maintenir la ligne éducative du CPM et de rester créatifs dans le soutien. Les collaborations avec le SPPEA et l'Hôpital Belle-Idée de Genève ont été renforcées, afin d'accentuer la prise en compte des problématiques psychiques de nos jeunes dans notre accompagnement quotidien.

Les séances d'art-thérapie et celles de pédagogie expérientielle par assistance équine se sont poursuivies. De façon générale, elles ont sur les jeunes un effet d'apaisement et de régulation des émotions. Ils en ressortent plus sereins et posés en eux-mêmes.

Conformément aux objectifs prévus, les collaborations intersectorielles ont



Régis Héritier

Chef de Centre (Centre de Préformation Mixte)

« EN 2014, LE CENTRE DE PRÉFORMATION MIXTE A CONNU UNE ANNÉE ASSEZ DIFFICILE... »

été renforcées, avec la participation du maître d'atelier au point du colloque éducatif traitant des jeunes. Un accent particulier est également mis sur un objectif général pour chaque jeune, décliné en objectifs opérationnels par secteur (internat-classe-atelier). Les indicateurs des périodes du placement ont été revus. Ils sont actuellement plus en rapport avec le travail réalisé par le jeune durant son parcours pédagogique et prennent mieux en compte les outils mis à sa disposition.

Les objectifs de centre pour 2015 sont les suivants :

- renforcer les collaborations de terrain avec le SPPEA. Si au niveau hiérarchique, les collaborations fonctionnent à satisfaction et per-

mettent les réglages nécessaires, un accent particulier doit être mis sur les échanges permettant aux éducateurs de développer des pistes de travail communes, de mettre sur pied des retours progressifs du jeune au CPM après une hospitalisation de moyenne à longue durée ;

- faire un bilan de l'accueil des jeunes fragilisés psychiquement et dégager des perspectives pour optimiser leur accompagnement.

En 2014, le CPM a accueilli vingt jeunes et treize d'entre eux ont quitté le centre. Deux stages d'essai ont abouti à des non-admissions en raison des problématiques des jeunes. Quatre jeunes ont intégré une autre institution et sept autres ont regagné la maison suite à la stabilisation des relations familiales avec, pour certains d'entre eux, des perspectives de stages professionnels.

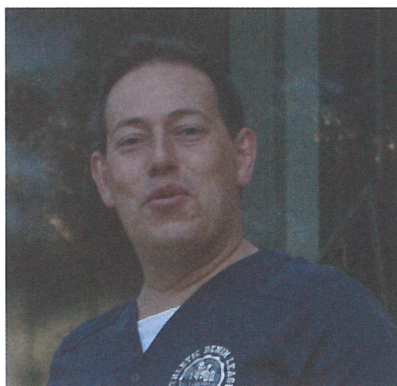
Le taux d'occupation de la structure se monte à 96.44% et peut être qualifié de bon. Ainsi, 3'168 journées ont été réalisées. La part des placements valaisans atteint 41.35%, soit 39.41% de moins que ce qui était prévu au budget 2014.

L'équipe d'intervenants est restée stable. Je tiens ici à les remercier sincèrement pour leur engagement, la qualité de leur accompagnement, leur cohérence et leur saine ambiance de travail.

Vers la fin des années 90, le terme de « démission parentale » est apparu. On en parle en terme d'absence physique des parents au domicile familial mais également en terme de désintérêt face à la scolarité ou à l'éducation de son enfant.

Au mois de janvier 2015, j'ai eu l'occasion de participer au Congrès Mondial de la Justice Juvénile à Genève. A cette occasion, j'ai pu observer et comparer les différents fonctionnements en matière de traitement des mineurs propres à chaque pays participant. Mis à part 4 pays (les Etats-Unis, la Somalie, le Soudan du Sud et la Palestine), toutes les nations ont signé la Convention des Droits de l'Enfant. Reste encore la mise en application qui peut être fastidieuse à adapter avec les us et coutumes et les différentes confessions religieuses de chaque pays.

En analysant le contenu de mes notes, je constate que dans plusieurs pays, les Etats ont décidé de parier sur la valorisation de la prise en charge familiale et sur l'implication communautaire, alors que dans nos contrées, lorsque le « dispositif social » s'enclenche, il a tendance, parfois à juste titre, à simplement déresponsabiliser le parent de son rôle éducatif. Je pense qu'à l'avenir, le défi sera de performer encore plus le système de prise en charge «collaboratif» impliquant les parents. Il est primordial de maintenir et ren-



Philippe Tamarcaz

Chef de Centre (Centre de Préapprentissage)

**« JE PENSE QU'À L'AVENIR,
LE DÉFI SERA DE PERFORMER
ENCORE PLUS LE SYSTÈME DE PRISE
EN CHARGE «COLLABORATIF»
IMPLIQUANT LES PARENTS. »**

forcer les rôles et responsabilités parentales envers leurs enfants. En 2014, le Centre de Préapprentissage a accueilli 43 jeunes sur l'ensemble de l'année. Avec un taux d'occupation d'environ 100%, Nous constatons que les listes d'attente sont plus courtes qu'auparavant.

22 jeunes ont quitté le Centre de Préapprentissage pendant l'année 2014. 14 d'entre eux sont partis avec une solution de suivi socioprofessionnel (Orif, Cofop, Sky, Repuis...) ou sont rentrés dans leur famille avec leur orientation professionnelle accomplie et le programme du CPA terminé. Pour 8 d'entre eux, le placement s'est interrompu pour des mauvais comportements ou une

non-adhésion à notre programme, soit avant d'avoir validé la période synonyme d'accès à la sortie.

Le canton de Genève est toujours notre principal partenaire pour un peu plus du tiers de nos pensionnaires. Il est suivi par le canton du Valais et le canton de Vaud pour un quart des placements. Le reste des jeunes se répartit entre les cantons du Jura, Fribourg, et le canton de Berne.

2014 a vu le départ de l'un de nos veilleurs qui a été remplacé par deux postes à 30% et nous avons également accueilli plusieurs stagiaires professionnels tout au long de l'année. Nous avons également pu rénover le revêtement bitumineux de tout le pourtour du Centre et réaliser une évacuation correcte des eaux de toit afin d'éviter des accidents liés au gel dans la cour.

L'année 2014 a été une année particulière car le Centre de Préapprentissage a fêté ses 40 ans d'activité au service de la jeunesse. Pour l'occasion, lors de l'assemblée générale de l'Association Saint-Raphaël, une journée festive a été mise sur pied le 6 juin 2014. La fête fut belle et les participants nombreux. J'en profite pour remercier ces derniers qui ont contribué, par leur présence, à la réussite de cette journée ainsi que tous les professionnels du Centre Préapprentissage qui ont réalisé un travail remarquable tout au long de l'année 2014.

L'adolescence est l'âge de la vie au cours duquel l'être humain doit s'émanciper pour aller vers le monde adulte tout en ayant encore besoin de la protection dont il jouissait dans l'enfance. L'adolescent redoute de se confronter au monde des adultes, comme l'idée de se « cramponner » aux parents lui est tout aussi insupportable parce qu'elle affaiblit son autonomie naissante, il se rend désagréable en s'opposant ou, au contraire, en restant fusionnel avec ses parents. Nos réponses éducatives s'adaptent en permanence à l'environnement social.

Notre mission reste la même, nos pré-occupations changent, évoluent en raison de la population accueillie. Nous continuons à soutenir des jeunes en rupture familiale, sociale et scolaire, désireux de s'intégrer, souvent de manière inadéquate, dans notre société dont ils se sentent exclus. Nous devons faire preuve d'imagination, de créativité pour proposer à ces jeunes un espace sincère, chaleureux, source d'apprentissage dans l'acquisition de connaissances scolaires, leur permettant de devenir responsables autonomes.

Durant l'année 2014, les enseignants ont développé leurs outils pour appliquer le PER dans notre cycle. Nos jeunes, même s'ils sont en institution, souhaitent des programmes d'enseignement normalisés. Ils se sentent souvent blessés à l'évocation des mots: *enseignement spécialisé*.



Philippe Petigas

Chef de Centre (Pédagogique et Scolaire)

« NOS RÉPONSES ÉDUCATIVES S'ADAPTENT EN PERMANENCE À L'ENVIRONNEMENT SOCIAL. »

Ils ont besoin de notre soutien en permanence pour accepter notre aide, pour reconnaître leurs difficultés.

Quatre élèves ont intégré le système scolaire normal en août 2014, ce qui a nécessité de mettre en place des cours d'appui personnalisés. Les enseignants accomplissent un travail remarquable avec eux en restant disponibles après les cours.

L'internat est toujours riche de projets. Des camps « montagne », « loisirs » ont été organisés et ont connu un réel succès auprès de nos jeunes. Ces moments de détente apportent à nos pensionnaires un espace de sérénité, de bien-être à même de consolider leur éducation. Vivre ensemble c'est partager ses émotions, ses peurs mais

aussi la confection d'un repas, la tenue de sa chambre, la propreté des espaces collectifs...

L'effectif du Centre s'est grandement renouvelé durant l'année écoulée car trois jeunes ont poursuivi leur scolarité en août sur leur lieu de domicile, une jeune est partie suivre une formation dans un centre Orif, trois jeunes ont été intégrés au Semestre de motivation de leur commune, trois jeunes ont signé un contrat d'apprentissage, six jeunes, libérés de la scolarité obligatoire, ont été orientés sur des structures éducatives pour terminer leur orientation professionnelle.

Malheureusement, nous ne pouvons pas répondre favorablement à toutes les demandes concernant les adolescentes. Celles-ci sont en augmentation et proviennent de tous les cantons romands. Nous avons reçu aussi quelques demandes de placement émanant du Tessin.

Nous remercions par la présente tous les collaborateurs qui œuvrent chaque jour à améliorer cette reconnaissance du contexte social qui met en valeur notre institution. Un grand merci également aux anciens jeunes qui nous donnent de leurs nouvelles pour la réussite de leur apprentissage, pour une naissance, un mariage... Une tendre pensée à ceux qui nous quittent ayant trouvé la vie trop difficile...

TABLEAU DU PERSONNEL

CPS	CPM CHAMPLAN	CPA SION	FJT	ADMINISTRATION INTENDANCE
Chef de centre Philippe Petigas	Chef de centre Régis Héritier	Chef de centre Philippe Tamararaz	Chef de centre Christophe Jordan	Administrateur Gilbert Jacquemettaz
Educateurs Bétrisey Jennifer Bitz Cédric Crettaz Jean-Paul Eggs Emmanuelle Evéquoq Raphaël Felley Bertrand Guggisberg Thierry Jacquemet Cindy Pittier Gaëtan Ramosaj Besa Roetheli Yves Stalder Raoul Stark Christian Stelitano Pietro Zorzi Guelham	Educateurs Brun Boson Melinda Bruttin Jean-Frédéric Cheseaux Manuela Mayor Matthieu Rausis Christophe Ulrich Frédéric	Educateurs Albasini Claude Dioguardi Armando Di Piano Rocco Dorsaz Raphaël Duc Olivier Farquet Jean-Yves Gasser Yannick Moret Corinne Philippoz David Stark Karine	Educateurs Carron Georges-André Crettenand Frédéric Décaillet Cynthia Duchoud Sophie Charrière Jean-Marc Rudaz Valérie Vielle Jérôme	Administration Groux-Savioz Sandra Regazzoni Sylvianne
Veilleurs (ses) Nassih Saïd Rey Colette	Veilleurs (ses) Biolaz Ariane Dermidjian Mickaël Nassih Saïd Rey Colette	Veilleurs (ses) Dermidjian Mickaël Girod Arnaud Moix Antoine		Stagiaire Vouillamoz Virginie
Stagiaires Bonvin Quentin Loperetti Julie Methot Melody	Stagiaire Joris Romain	Stagiaire Kornfeld Noémie	Stagiaire Kuonen Beat	Responsable qualité Héritier Régis
Enseignants Asensio Alexandra Bonvin Dorothee Rausis Anaïs-Janine Hofer Jean-Jacques Pellaud Valérie Rudaz Jairo Zufferey Gaëlle	Réorientation prof. Mayor Gwen Enseignant Pellicano André Maître d'atelier Fellay Yves	Réorientation prof. Enseignant Papilloud Jean-Jacques Maîtres d'atelier Bourban Jean-Denis Miche Sébastien Levrant Pierre-Alain	Réorientation prof. Enseignant Pellicano André Maître d'atelier Ostertag Hervé	Intendance Bitz Romain <i>entretien</i> Hrdina Caroline <i>cuisinière</i> Imstepf Philippe <i>resp. immeubles</i> Lourenço Caracho Zélia <i>empl.maison/lingère</i> Pereira Da Silva Elisabete <i>empl.maison</i> Moix Anne <i>aide de cuisine/lingère</i> Rard Jean-Christian <i>cuisinier</i>

STR

INSTITUT
ST RAPHAËL

Bienvenue



BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) _____

Activité _____

Adresse exacte _____

NPA et localité _____

Tél. privé _____ **Tél. prof.** _____

Membre parrain _____

DÉSIRE ADHÉRER À L'ASSOCIATION SAINT-RAPHAËL

COMME MEMBRE : INDIVIDUEL Fr. 50.— (cotisation annuelle)

COLLECTIF Fr. 200.— (cotisation annuelle)

INDIVIDUEL À VIE Fr. 1'000.—

Lieu, date _____

Signature _____



À RETOURNER À :

Association Saint-Raphaël
Case postale 177
1971 CHAMPLAN/GRIMISUAT

Tél. 027 / 398 24 41
Fax 027 / 398 24 43
CCP 19-2104-8
www.saint-raphael.ch


L'INSTITUT ST-RAPHAËL

CP 177 | 1971 Grimisuat
Tél. 027 398 24 41
info@saint-raphael.ch
www.saint-raphael.ch
CCP 19-2104-8


L'ASSOCIATION ST-RAPHAËL

CP 177
1971 Grimisuat
Tél. 027 398 24 41


LA FONDATION ST-RAPHAËL

CP 177
1971 Grimisuat
Tél. 027 398 24 41

ASSOCIATION SAINT-RAPHAËL Comité

Mme Danièle Pommaz, présidente, Chamoson | M. Jacques Vuignier, vice-président, Martigny | Mme Priska Cordonnier, Secrétaire, Chemin-Dessous | Mme Anne-Catherine Cordonier Tavernier, Bramois | M. Victor Zwissig, Venthône | M. Jean-Maurice Favre, Vétroz | M. Christian Bader : directeur de l'Institut Saint-Raphaël (voix consultative)

FONDATION SAINT-RAPHAËL Conseil de Fondation

M. Jean Zermatten, président, Savièse | M. Roland Pierroz, vice-président, Martigny | M. Gilbert Jacquemettaz, secrétaire, Salins | M. Christian Bader, Chamoson | M. Christophe Darbellay, Martigny-Croix | M. Roger Gaillard, Venthône | Mme Danièle Pommaz, Chamoson | M. Roland Puiippe, Sion | M. Fernand Schalbetter, Grimisuat

Centre Pédagogique et Scolaire (CPS)

CP 177
1971 Champlan/Grimisuat
Tél. 027 398 24 42
Fax 027 398 25 62
cps@saint-raphael.ch

Centre de Préformation Mixte (CPM)

CP 177
1971 Champlan/Grimisuat
Tél. 027 398 12 13
Fax 027 398 24 75
cpm@saint-raphael.ch

Centre de Préapprentissage (CPA)

Avenue Grand-Champsec 22
1950 Sion
Tél. 027 203 35 50
Fax 027 203 35 51
cpa@saint-raphael.ch

Foyer pour Jeunes Travailleurs (FJT)

Chemin des Potences 6
1950 Sion
Tél. 027 322 92 68
Fax 027 322 92 62
fjt@saint-raphael.ch

AGENDA ■ **3 JUIN 2015 | AG** : Assemblée générale de l'Association Saint-Raphaël à 17h00 à Champlan.